



DÉCISION DU MAIRE
N° 2022 – 129

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Locations

CULTURE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CINEMA-THEATRE DE TONNERRE DANS LE CADRE DU PROJET CLEA AU PROFIT DE LA CCLTB

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) porté par la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB), plusieurs projets dans les écoles du territoire se déclinent autour du cinéma ou du documentaire ;
- Considérant la demande émise par la CCLTB d'utiliser le Cinéma-Théâtre de Tonnerre pour effectuer 2 restitutions ;
- Considérant que le Cinéma-Théâtre de Tonnerre peut répondre aux besoins liés aux restitutions ;
- Considérant le planning d'utilisation du Cinéma-Théâtre de Tonnerre ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition avec la CCLTB, représentée par sa Présidente, Anne Jérusalem, aux conditions suivantes :
 - Date : 14 juin 2022 à 18h15 et 18 juin 2022 à 14h00,
 - Montant : gratuit,
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à cette convention selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 7 juin 2022,
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre